



**HAL**  
open science

## Licence Géographie et aménagement

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Géographie et aménagement. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02027229

**HAL Id: hceres-02027229**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027229>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence Géographie et aménagement

Université de Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'Homme et de la société

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence *Géographie et aménagement* de l'université de Nice Sophia Antipolis (UNS) est une formation généraliste en trois ans qui s'inscrit premièrement au sein du champ *Sciences de l'Homme et de la société* (SHS) et secondairement dans le champ *Sciences, ingénierie, technologies et environnement* (SITE) de l'établissement. Elle est rattachée au département de géographie, faisant lui-même partie de la faculté des Sciences.

Cette formation vise à fournir aux étudiants la maîtrise de techniques (cartographie, statistiques,...) et la capacité de comprendre les enjeux territoriaux. Elle se positionne comme offrant des perspectives professionnelles dans l'enseignement d'un côté et l'aménagement et l'environnement, de l'autre. Dans ce dernier cas, une articulation existe avec la spécialité *Hôtellerie internationale* du master *Tourisme* et les spécialités *Géoprospective, aménagement et durabilité des territoires* et *Climat, risques, environnement, santé* du master *Géographie*. La poursuite d'études en master correspond le plus fréquemment aux projets des étudiants ayant obtenu leur licence.

## Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de la licence <i>Géographie et aménagement</i>, qu'il s'agisse des bases à acquérir comme des perspectives professionnelles, sont clairement identifiés. Il s'agit d'abord d'acquérir des connaissances et des pratiques en géographie, environnement et tourisme (ouverture sur le monde extérieur, maîtrise d'outils statistiques et des technologies de l'information et de la communication et sur d'autres disciplines, comme la sociologie ou l'histoire). Il s'agit ensuite de développer un ancrage professionnel fort en formant les étudiants à des métiers et en permettant aux étudiants d'identifier les perspectives de poursuite d'études, y compris vers la recherche. Il s'agit enfin d'intégrer de nouveaux étudiants et de lutter contre l'échec grâce au renforcement des enseignements et au travail personnalisé.</p> <p>Les métiers et débouchés sont bien identifiés dans le domaine de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'environnement : agent de l'administration publique (accessible par concours), assistant chef de projet dans les secteurs de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du tourisme, agent de développement territorial.</p>
Organisation
<p>L'organisation du cursus répond aux attentes d'une licence générale, avec une spécialisation progressive : un premier semestre « d'observation-orientation », permettant aux étudiants de s'adapter aux exigences d'une formation universitaire, des semestres 2 et 3 indiqués comme visant à l'acquisition des bases disciplinaires essentielles, des semestres 4 et 5 amorçant une spécialisation qui sera renforcée dans le cadre du semestre 6.</p>

Lors de ce dernier, le mode d'enseignement repose fortement sur des travaux personnels encadrés. La formation est composée de deux parcours : un parcours *Enseignement*, qui permet de préparer des concours de l'enseignement public et de poursuivre la formation dans le cadre d'un master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) et un parcours *Aménagement et environnement*, destiné aux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études dans un master de *Géographie*. Pour chaque parcours, il existe un tronc commun d'enseignements et des matières permettant de se spécialiser. Mais il existe aussi des passerelles entre les deux parcours pour les étudiants qui souhaiteraient changer d'orientation. Pour ce faire, des tests de prérequis sont prévus et des enseignements de soutien. S'il existe une spécialisation qui s'amorce à partir du semestre 3 par l'intermédiaire de l'unité d'enseignement UE) 10, il est à noter que les deux parcours conservent quatre UE en commun lors des semestres 3, 4, 5 et 6.

#### Positionnement dans l'environnement

La licence *Géographie et aménagement* répond au double objectif qu'elle s'est fixé, à savoir d'une part l'acquisition d'un savoir basique et solide en géographie, d'autre part l'acquisition de connaissances fortes en techniques informatiques, aménagement et urbanisme. Par ailleurs, des réorientations étant possibles au cours des trois années, la formation entretient aussi des relations fortes avec d'autres départements de l'UNS ou avec d'autres établissements. Sont ainsi signalées des orientations vers la sociologie, les sciences de la Terre, les mathématiques, ou le droit. Ces flux envisageables en théorie doivent cependant demeurer de faible intensité. Une licence de même type existe à proximité (Aix-Marseille Université). La formation s'appuie sur le laboratoire de recherche étude des structures, des processus d'adaptation et de changements de l'espace (ESPACE, unité mixte de recherche du centre national de la recherche scientifique, CNRS, UMR 7300) duquel sont issus des enseignants-chercheurs (EC) de la formation, mais n'entretient pas de relation avec des entreprises nationales ou internationales. Ceci est un peu surprenant pour une licence qui met autant l'accent sur la professionnalisation.

#### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique comprend trois professeurs d'université (PR), 10 maîtres de conférences (MCF, dont le responsable de la formation), un professionnel associé (PAST) en géomatique (pour 20 heures), un chercheur du CNRS (pour 24 heures) et un enseignant de *Skema Business School* (pour 58 heures). Il est à noter que les PR interviennent fortement dans la licence et prennent en charge plusieurs UE. Par contre, si l'on excepte un ingénieur d'études, cette équipe ne comprend pas de professionnels référant au champ disciplinaire. Cette équipe pédagogique se réunit trois fois par an dans le cadre d'un Conseil pédagogique, afin d'assurer le pilotage de la formation. Le Conseil pédagogique comprend, outre le responsable de la formation, les enseignants assurant la coordination des grandes thématiques d'enseignement (géographie humaine, géographie physique, géographie de la santé, aménagement, tourisme) et intègre en son sein deux représentants des étudiants pour chacune des trois années de licence. Au sein de cette structure, les étudiants sont donc aussi nombreux que les enseignants. Les relations entre les enseignants et les étudiants constituent une priorité pour l'équipe pédagogique. L'organisation régulière de réunions, outre les événements universitaires habituels, concourt à la dynamique de la formation. La volonté d'impliquer les étudiants dans le suivi de la formation constitue un dispositif intéressant venant en appui du Conseil de perfectionnement. Le dossier ne fait toutefois pas apparaître d'exemples concrets d'adaptations résultant des préconisations de ce Conseil pédagogique. Compte tenu de la nécessité d'assurer une coordination avec les autres formations de l'unité de formation et de recherche (UFR) lettres, arts et sciences humaines, des relations existent avec les enseignants des parcours *Histoire* et *Histoire-géographie* de la licence *Histoire*.

#### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Cette licence générale a, comme le plus souvent dans le cadre de ces formations de premier cycle, un fort recrutement de proximité (80 % des étudiants proviennent des Alpes Maritimes) auxquels viennent s'ajouter des étudiants venant de Corse, du Var ou des Alpes-de-Haute-Provence. Les effectifs globaux en première année de licence (L1) sont faibles (si l'on tient compte des inscriptions pédagogiques : 56 en 2012-2013, 38 en 2013-2014, 44 en 2014-2015 et 46 en 2015-2016, ce qui fait une moyenne de 46 inscrits). Cette situation résulte pour partie d'un déficit d'image de la géographie, observé dans de multiples contextes. Les raisons sont connues (modalités d'enseignement de la géographie dans le secondaire, méconnaissance des débouchés professionnels de la géographie), mais les réponses sont difficiles à mettre en œuvre, toutes les manettes n'étant pas contrôlées à l'échelle de la licence. Les taux de passage de L1 en deuxième année de licence (L2) sont faibles puisque le taux de réussite en L1 est en moyenne de 37 %. Toutefois, conscients de ces difficultés, les responsables de la formation attachent une importance particulière aux conditions d'accueil des étudiants, au suivi pédagogique de ceux-ci et à leur insertion professionnelle.

<p>Il aurait été souhaitable de disposer d'informations sur les provenances des étudiants par type de bac et les taux de réussite en fonction de ceux-ci. Les taux de réussite sont bien meilleurs en L2 (82 %) et troisième année de licence (L3, 97 %).</p> <p>Les effectifs sont particulièrement faibles en L2 (28 inscrits en moyenne), mais remontent en troisième année (L3) pour regrouper moins de 40 étudiants. Les passerelles via les formations courtes (brevet de technicien supérieur, BTS et diplôme universitaire de technologie, DUT) et l'intégration d'étudiants issus des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont par conséquent un impact positif, qui se traduit par le fait que la quasi-totalité des étudiants inscrits en L3 valident leur diplôme et poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur (87 % de poursuite en master).</p>
<p><b>Place de la recherche</b></p>
<p>La place de la recherche est bonne grâce à la présence du laboratoire ESPACE. Comme il a été indiqué précédemment l'équipe pédagogique est constituée d'un grand nombre d'enseignants-chercheurs (MCF ou PR).</p> <p>Les étudiants de L3 peuvent par ailleurs effectuer un stage au sein du laboratoire, même s'il est dommage que le mémoire qui en résulte ne soit pas reconnu en termes de crédits européens (ECTS).</p> <p>S'agissant des méthodologies, le mini-mémoire réalisé en fin de L3 peut être considéré comme une étape vers la recherche. Il est en effet encadré par un EC de l'équipe et conduit à une soutenance orale. Ceci constitue un atout dans la perspective de l'intégration ultérieure dans un master.</p>
<p><b>Place de la professionnalisation</b></p>
<p>La place de la professionnalisation est, comme cela a été souligné plus haut, importante et progressive, de la L1 à la L3. Les enjeux de la professionnalisation sont abordés dès la première année par des cours sur « les métiers de la géographie ». Le cursus, en particulier aux semestres 3 et 4, laisse une place importante à la maîtrise d'outils techniques permettant d'acquérir des compétences nécessaires à une future professionnalisation. Au semestre 6 les étudiants bénéficient d'un cours intitulé « construction d'un projet professionnel ».</p> <p>Ces éléments indispensables auraient toutefois pu être complétés par d'autres mis en œuvre dans certaines universités comme des modules « projet de l'étudiant en licence » (PEL) qui permettent aux étudiants de balayer les perspectives professionnelles de leurs champs disciplinaires et de se construire un projet spécifique.</p> <p>L'absence de stage obligatoire avec validation par des ECTS semble par ailleurs préjudiciable. Les stages constituent en effet pour des étudiants de L2 et plus encore de L3, un moyen de confronter leurs propres compétences à une activité professionnelle en relation directe avec leur discipline, que ce stage ait lieu dans une collectivité territoriale, dans un bureau d'études ou dans une entreprise.</p> <p>Des dispositifs sont prévus pour faciliter l'accès des étudiants à la licence professionnelle (LP) <i>Aménagement du territoire, développement, urbanisme</i> de l'UNS, mais aussi vers des LP d'autres établissements. À cela s'ajoute la possibilité de poursuite d'études après la licence, dans des masters à finalité professionnelle.</p> <p>La professionnalisation aurait pu se trouver confortée par l'implication de professionnels intervenant dans la formation, ce qui ne semble pas être le cas.</p>
<p><b>Place des projets et des stages</b></p>
<p>Les stages sont possibles au sein de la formation, mais non obligatoires, même s'ils sont « vivement recommandés ». Si la plupart des étudiants réalisent un stage en fin de licence, le fait qu'il ne soit pas inscrit dans la maquette empêche de garantir la cohérence de celui-ci avec le cursus de formation et de le reconnaître comme élément constitutif de celle-ci en raison de l'absence d'ECTS associés.</p>
<p><b>Place de l'international</b></p>
<p>S'agissant de la place des langues dans la formation, il apparaît qu'un module de langue (probablement l'anglais) peut être suivi aux semestres 2, 3 et 5. Les autres semestres n'imposent donc pas d'enseignements de langues. Il ne semble pas non plus être question de certification en langues à la fin du cursus de licence. Cette possibilité, lorsqu'elle existe, permet pourtant aux étudiants de faire valoir leurs acquis dans la perspective d'une poursuite en master, lors desquels est fréquemment demandé un niveau en <i>test of english for international communication</i> (TOEIC).</p> <p>La place de l'international semble être bonne, grâce à la conclusion d'accords de partenariat avec d'autres universités. Les étudiants sont ainsi encouragés à effectuer une partie de leur scolarité universitaire à l'étranger (conventions ERASMUS, SOCRATES), dans des universités européennes (Allemagne, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie), mais également au niveau extra-européen avec le Canada et la Chine. Il semble donc possible à la fois d'accueillir des étudiants étrangers en mobilité entrante et de permettre à ceux de la licence d'effectuer des mobilités sortantes. Il n'est toutefois pas fourni de statistiques permettant de connaître les flux concernés par ces mobilités internationales, même s'il est indiqué dans le dossier qu'ils sont « possibles et nombreux, à tous les niveaux de la formation ».</p>

Le fait que l'acquisition de modules à l'étranger ne soit pas prévue et la faible place laissée aux cours de langues, laisse apparaître une contradiction avec la volonté affichée d'encourager la dimension internationale de la formation. Il n'est par ailleurs mentionné aucune stratégie particulière en termes d'interventions de collègues étrangers dans le cadre de cette formation de licence. Il est vrai que ceci est plus aisé à mettre en place dans le cadre des masters.

#### Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La licence est ouverte aux étudiants titulaires du baccalauréat. Mais, des dispositifs sont prévus pour intégrer des étudiants au sein de la licence, au niveau L3. Ceci peut concerner des étudiants ayant obtenu un BTS, un DUT ou provenant d'une CPGE. Ces dispositifs passent par une commission de validation et d'équivalence qui est composée du directeur du département de géographie et du responsable de la licence *Géographie et aménagement*. Il est par ailleurs possible, comme dans toutes les universités, de faire valider des acquis personnels ou professionnels.

Des orientations sont par ailleurs possibles vers la LP *Aménagement du territoire, développement, urbanisme*. Ceci est permis par la présence d'enseignements complémentaires dans le cursus de licence (informatique, systèmes d'informations géographiques, aménagement, urbanisme, environnement).

L'adaptation aux spécificités actuelles des publics étudiants fait l'objet d'une attention particulière. Les dispositifs d'aide à la réussite concernent d'abord les étudiants ayant commencé leur cursus en L1, en particulier sous la forme de tutorat permettant de remédier à certaines difficultés. Il n'est toutefois pas indiqué si celles-ci sont identifiées de manière très précoce, sous la forme de tests réalisés lors de l'accueil des étudiants primo-entrants par exemple. Par ailleurs, si des réorientations sont possibles au sein de l'université, mais aussi vers d'autres établissements, il n'est pas indiqué si une politique spécifique est mise en place.

Si les taux de réussite des étudiants entre L2 et L3, de même que les passages de la L3 vers la première année de master sont élevés, ce sont les abandons en cours de la L1 et les échecs à la fin de la L1 qui constituent, ici comme ailleurs, un enjeu déterminant. Le dossier n'explique pas de façon claire la manière dont les difficultés sont identifiées, les modalités des dispositifs d'aide, ni le soutien apporté par le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

#### Modalités d'enseignement et place du numérique

La maîtrise des outils informatiques constitue une clé indispensable à l'insertion professionnelle des géographes. La formation de licence intègre ces éléments de différentes manières tout au long du cursus. Au semestre 2 est proposé un cours débouchant sur le certificat informatique et internet (C2i), au semestre 5 une formation en système d'information géographique (SIG, Arc-Gis) et au semestre 6 une UE alliant télédétection et SIG.

Par ailleurs, les étudiants sont amenés à maîtriser les outils des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) appliqués à la géographie : dessin assisté par ordinateur (DAO), cartographie assistée par ordinateur (CAO), analyses de données spatiales, multimédia. Les compétences acquises dans le cadre de ces cours se révéleront indispensables dans le cadre du master et dans la perspective d'une future insertion professionnelle.

Il est par ailleurs à noter que cette licence, s'inscrivant dans une politique plus générale impulsée par l'UNS, a mis en place des cours en libre accès, dans le cadre de l'université ouverte des humanités (UOH). Ces dispositifs visent un large public, en particulier les étudiants ayant des difficultés pour suivre les formations en présentiel (situations de handicap, sportifs de haut niveau, salariés, etc.).

Il semblerait cependant que les ressources informatiques (salles disponibles, qualité du matériel, adaptation des logiciels) auxquelles les étudiants ont accès ne se situent pas au niveau d'exigence requis. Ceci nécessite une adaptation aux nouvelles exigences et contraintes, en modernisant le matériel informatique et en actualisant les logiciels.

#### Evaluation des étudiants

La formation propose des modes variés d'évaluation (oraux, dossiers maison, devoir sur table, travaux collectifs, individuels, fiches de lecture, exposés...) et s'appuie sur un règlement des examens intégrant les normes attendues pour une licence : contrôle continu (CC), compensation au sein des UE, compensation semestrielle entre les UE, capitalisation des UE. La mise en place du CC intégral est censée permettre un meilleur suivi des étudiants et faciliter une identification plus rapide des étudiants en situation de décrochage. Les modalités d'évaluation des étudiants sont conformes aux pratiques courantes dans les universités et en conformité avec la charte de l'UNS.

Les jurys sont organisés à la fin de chaque semestre. Il n'est pas précisé si les rattrapages des semestres impairs sont organisés directement dans la foulée de ceux-ci ou bien s'ils se déroulent à la fin de l'année universitaire.

Il semble que la formation pâtisse d'un manque quantitatif et qualitatif en matériel informatique. Ceci est préjudiciable pour une formation nécessitant la maîtrise de multiples logiciels, qu'il s'agisse des statistiques, de la cartographie ou des SIG. Il serait intéressant de savoir comment l'équipe pédagogique procède, sachant qu'il existe de nombreux cours dans ces domaines (statistiques univariées et C2i au semestre 2, statistiques niveau 2 au semestre 3, statistiques niveau 3 (multivariées) au semestre 4, SIG-Arc-Gis et photo-interprétation au semestre 5, télédétection et SIG au semestre 6). Ceux-ci nécessitent de disposer de licences actualisées et d'un nombre de postes suffisant pour permettre aux étudiants de travailler de manière individuelle. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) indique que les étudiants ayant suivi cette formation peuvent « mobiliser les outils d'analyse d'informations à références spatiales (systèmes d'informations géographiques, SIG) ».

Mais, compte tenu du manque d'outils, on se demande si l'évaluation des étudiants se situe au niveau théorique ou s'il est possible de vérifier qu'ils ont pu acquérir un certain niveau de maîtrise. Il semble exister un décalage entre les objectifs affichés et les moyens concrets mis en œuvre.

#### Suivi de l'acquisition de compétences

L'annexe descriptive au diplôme reprend les grands intitulés des UE et indique le nombre d'ECTS qui leur est associé. La fiche RNCP précise les compétences associées, en mettant souvent l'accent sur la capacité à travailler en équipe et à mobiliser des informations provenant de différentes sources. Il est par ailleurs noté que cette formation ne dispose pas d'un portefeuille de compétences. Il constitue pourtant un outil important permettant aux étudiants de mieux faire valoir les acquis de leur formation. Il est par ailleurs fait allusion à un « *livret détaillé de la formation* », mais celui-ci n'a pas été fourni dans le dossier. Il serait intéressant de connaître la position de l'établissement sur ce type d'outils mais les éléments fournis n'apportent pas de précisions sur ce point.

#### Suivi des diplômés

La formation n'a pas mis en œuvre de stratégie spécifique dans ce domaine. Il est néanmoins indiqué que les anciens de la formation (il est possible d'imaginer qu'il s'agit d'étudiants de master) sont impliqués lors de la rentrée universitaire et lors de sorties d'intégration.

Le suivi des étudiants (suivi de formation ou insertion professionnelle) est assuré par l'observatoire des étudiants de l'établissement et par des enquêtes réalisées par le département de géographie, avec des taux de retour qui semblent satisfaisant (70 %). Il serait toutefois souhaitable de savoir quelles questions sont posées et comment les étudiants sont contactés. De manière moins formelle, il est par ailleurs possible d'obtenir des informations sur le devenir des étudiants en utilisant les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, ...). Si ceci permet la constitution de réseaux, il n'est néanmoins pas possible d'en attendre une vision exhaustive sur les parcours des anciens étudiants.

S'agissant de l'insertion professionnelle, UnicePro (le service dédié à l'insertion professionnelle au sein de l'UNS) ne réalise des enquêtes que pour les étudiants de formations professionnelles (LP ou masters).

#### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

L'équipe pédagogique de la faculté des Sciences a mis en place un Conseil de perfectionnement, comme cela est dorénavant rendu nécessaire par l'arrêté licence. Celui-ci est néanmoins positionné à un niveau général, celui de l'ensemble des licences de la faculté des Sciences à laquelle est rattachée la licence *Géographie et aménagement* et la première réunion de celui-ci n'a pas encore eu lieu.

Au sein de ce Conseil de perfectionnement, la licence *Géographie et aménagement* sera représentée par le directeur du département de géographie (un autre membre du domaine de la géographie et de l'aménagement, en fait partie depuis février 2016) ou son représentant et par au moins un représentant d'une entreprise du domaine de la géographie. On est en droit de s'interroger sur la pertinence d'un tel dispositif. Il paraîtrait plus judicieux de placer le Conseil de perfectionnement au niveau de la mention de licence *Géographie et aménagement*. Le Conseil de perfectionnement se réunit une fois par an, mais n'étant que de création récente, il n'est pas possible d'identifier ses préconisations, ni la façon dont celles-ci sont intégrées.

Les procédures d'autoévaluation des enseignements sont celles qui sont couramment pratiquées dans le cadre universitaire, au niveau des UE. Une charte de l'évaluation des formations a été validée par l'université et celle-ci est bien appliquée dans le cadre de la licence *Géographie et aménagement*. Les réponses sont prises en compte pour améliorer l'enseignement. De format papier, les questionnaires sont depuis 2015-2016 diffusés sous format électronique (via *Google Forms*), ce qui facilite leur traitement. Les résultats sont diffusés auprès des enseignants.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- L'implication de nombreux EC dans la formation, ce qui assure de fortes relations avec la recherche.
- L'attention portée à la réussite des étudiants.
- La poursuite d'études vers des masters dans la même université.

- L'identification claire des perspectives professionnelles offertes aux étudiants ayant suivi cette formation de licence.
- La diversité des types d'évaluation auxquels sont soumis les étudiants dans le cadre des six semestres de licence.

#### Points faibles :

- L'insuffisance des moyens en informatique qui est préjudiciable pour une formation en géographie qui annonce la nécessité de maîtriser les nouveaux outils (cartographie, SIG, télédétection, etc.).
- La formation en langue qui n'est pas présente sur chacun des six semestres.
- Le Conseil de perfectionnement positionné au niveau du département et donc éloigné des spécificités et des besoins de la formation.
- L'absence de livret de compétences.
- L'absence de stage obligatoire avec validation par des ECTS.

#### Avis global et recommandations :

L'avis est globalement positif avec toutefois un certain nombre d'interrogations. La licence *Géographie et aménagement* ne semble pas tirer profit de son rattachement à l'UFR sciences. Il semble exister un décalage entre la nécessité de maîtriser des outils techniques sophistiqués et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Le suivi de la formation devrait être assuré par un Conseil de perfectionnement plus proche des besoins de la licence et laissant une place plus importante aux professionnels du champ visé pour l'insertion des étudiants.

Afin de renforcer cette insertion, des outils déjà validés ailleurs, tels que le « livret de compétences », pourraient être mis en œuvre.

Cette licence risque d'être fragilisée par la faiblesse de ses effectifs, ce qui peut paraître paradoxal compte tenu du bon niveau d'insertion.

# Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE  
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES**

***Licence Générale Géographie et Aménagement***

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LI180015106-019266-RT

Nice, le 21 avril 2017

Nous tenons tout d'abord à remercier les rapporteurs pour l'analyse effectuée ainsi que pour les remarques et recommandations soulevées, apportant un regard externe à notre formation. Nous en tiendrons bien entendu compte dans le projet qui sera proposé pour accréditation.

Vous trouverez dans la suite du document des éléments complémentaires reprenant les différents points soulevés lors de l'expertise.

**Enseignements en langues**

Une formation à distance combinée à un accompagnement en CRL sera proposée dans le cadre des compétences transversales communes aux mentions de L dès 2018.

**Professionalisation et conseil de perfectionnement**

Le lien et le positionnement entre la formation générale et celle de la LP du même domaine seront revus dans le prochain contrat. La professionnalisation sera proposée dans le cadre des compétences transversales communes aux mentions de L dès 2018 et pourra être complétée par une offre spécifique à l'initiative des équipes de formations.

Un conseil de perfectionnement spécifique sera mis en place comme pour toutes les licences générales de l'UFR sciences bien que certains sujets continueront d'être traités conjointement.

**Moyens en informatique au regard des compétences visées**

L'établissement et l'UFR sciences demandent à chaque formation de contribuer à son équipement spécifique et le cadrage « alternance » des LP notamment permettra au

département d'obtenir les ressources propres nécessaires à ces investissements ainsi que de contribuer au financement des formateurs professionnels.

Pour le Président de l'Université  
Nice-Sophia Antipolis et par *délégation*,  
La Présidente de la Commission de la  
Formation et de la Vie Universitaire  
du Conseil Académique



Sophie RAISIN